

APPEL À CANDIDATURE
Services culturels de la ville d'Annecy –
Pôles Musée et Médiation du service Patrimoine historique
Création d'un kamishibaï

Cadre réglementaire

Le présent appel à projet est soumis au Code de la commande publique et notamment son article R2122-8 lequel dispose que « *l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros hors taxes ou pour les lots dont le montant est inférieur à 40 000 euros hors taxes et qui remplissent la condition prévue au b du 2° de l'article R. 2123-1. L'acheteur veille à choisir une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin* ».

A l'issue de la procédure, un marché public simplifié sera signé entre la Commune d'Annecy et l'artiste sélectionné.

Acheteur public

Commune d'Annecy, Service des Musées d'Annecy
Esplanade de l'Hôtel de Ville
74011 ANNECY Cedex

Objectifs

Dans le cadre de ses actions de médiation, le service culturel de la Ville d'Annecy développe une programmation pluridisciplinaire à destination du jeune public, des familles et des structures accueillant des 3-6 ans (centre de loisirs, MJC). Ces actions prennent la forme de visites, d'ateliers interactifs, de lectures animées.

À cette occasion, les pôles musée et médiation du service patrimoine historique développent une collaboration avec un artiste invité afin de créer un kamishibaï, support de lecture à activer en animation. Ce support de lecture est à destination des enfants à partir de 3 ans.

Cet appel à projet est réalisé en vue de sélectionner la candidature d'un artiste, auteur, illustrateur.

Le projet sélectionné est choisi selon les critères suivants :

- ses composantes plastiques et littéraires entretenant un lien avec le territoire et ses spécificités culturelles : monuments (château et Palais de l'Île) ou collections du musée.
- ses capacités à composer un récit illustré adapté au jeune public.

Contexte

Le kamishibaï est un petit théâtre d'images utilisé dans une structure en bois ou en carton appelé butaï. Support narratif, il est utilisé dans le cadre de lectures animées. Il prend la forme de planches

cartonnées imprimées avec une image d'un côté et le texte (très lisible) de l'autre à côté d'une vignette de l'image en lien.

Caractéristiques du Musée-Château d'Annecy

Le Musée-Château, monument historique et Musée de France, conserve et valorise des collections pluridisciplinaires ancrées dans la modernité (art contemporain), liées à l'histoire alpine (sculptures, peintures, ethnologie, archéologie et histoire naturelle) et des beaux-arts (peintures de lacs et montagnes). Le musée prend place dans des bâtiments qui datent du 13e au 16e siècle.

Ouvert toute l'année, il participe au dynamisme régional en organisant des expositions, des événements et des activités culturelles.

Le Projet Scientifique et Culturel du Musée-Château de 2019 est axé autour de la représentation du mouvement. Il concerne l'ensemble de ses collections pluridisciplinaires. Pour les arts visuels, le mouvement s'entend selon plusieurs notions : statisme / dynamique, équilibre / déséquilibre, mobilité / immobilité, espace / temps, simultanéité, vitesse, instantané, cinétisme, cinéma.

Modalités pratiques et techniques

Le kamishibai devra comprendre 8 à 12 pages au format 28 (hauteur) cm x 38 (longueur) cm et présentera au recto les illustrations et au verso le texte et une vignette. Il devra respecter le cheminement narratif permettant sa manipulation aisée.

Le texte devra être lisible (police minimum : 16) et en français.

Les images seront en couleurs. La technique est laissée à l'appréciation de l'artiste (collage, photographie, dessin, gravure, aquarelle, arts numériques...).

L'histoire devra s'inspirer du territoire en puisant à la fois sur les caractéristiques de la ville et ses composantes culturelles. Monuments historiques (château, Palais de l'Île), paysage fort (lac et montagnes), collections d'œuvres classiques et contemporaines (fonds du musée), histoires locales pourront nourrir l'iconographie et le récit. Néanmoins, il faudra veiller à ne pas tomber dans les clichés touristiques de la culture locale et ne pas se centrer exclusivement sur un des éléments cités plus haut.

Le récit et le style devront être adaptés à un jeune public dès 3 ans.

L'artiste sélectionné fournira les supports originaux (dessins, gravures, carnets ou impression haute qualité dans le cas d'un projet tout numérique) et les fichiers HD permettant l'impression du kamishibai en autonomie par la ville.

Cet outil servira de support pour des lectures animées menées par les médiatrices culturelles des musées et les guides-conférencières pour des enfants âgés de 3 à 6 ans.

Les services culturels associés autour de ce projet (musée et pôle médiation) pourront effectuer des visites du monument ou des collections à l'artiste choisi. De la matière documentaire pourra être fournie afin de nourrir la création. Sur rendez-vous avec un agent, l'artiste pourra venir sur sites pour découvrir les lieux s'imprégner de l'histoire des collections et des monuments.

Selon les caractéristiques plastiques des éléments fournis par l'artiste, les dessins originaux pourront intégrer un des fonds de la Ville d'Annecy. L'artiste sera informé de la décision à l'issue du projet selon les décisions réglementaires en vigueur dans les établissements culturels.

Cadre d'exécution

La relation contractuelle entre la Ville d'Annecy et l'artiste prendra la forme d'un marché simplifié de prestation intellectuelle.

La prestation englobe :

- La conception, production matérielle et livraison des éléments du kamishibai dans leur production physiques (dessins, carnets...) et numériques.
- La participation aux frais annexes à la création : déplacement, frais papier et matériel.
- Le paiement des droits d'usage liés à l'usage du kamishibai et à la reproduction des images à des fins de médiation et de communication.

Cadre d'exécution financier

Le budget TTC alloué au projet est de 4500 € pour les prestations artistiques.

Prestations artistiques	Montant	Remarques/Détails
Aide à la production sur présentation de justificatifs	1500 €	<i>Frais réels ou conception avec étapes justifiés de la création du kamishibai</i>
Création des pages du kamishibai	2400 €	<i>200€ par page créée (forfait basé sur une commande de 12 pages)</i>
Droits d'utilisation et de reproduction couvrant les différentes actions de communication, de médiation autour de du kamishibai.	600 €	<i>50 € par page créée (forfait basé sur une commande de 12 pages) L'artiste devra se mettre en règle auprès de l'URSSAF Limousin.</i>

Prestations autres	Prise en charge Ville
Défraiement (frais de déplacement, hôtel et forfait repas)	<i>Prise en charge par la ville d'Annecy selon un barème prenant en compte un aller voir et deux nuits d'hôtel selon proximité géographique. Ce calcul se fera selon les spécificités géographiques de l'artiste sélectionné.</i>
Promotion de l'œuvre par des actions de communication et des actions pédagogiques auprès des publics	<i>Prise en charge directement par la ville d'Annecy</i>

Calendrier estimatif

Dates	Étapes	Observations
Année 2026		
Du lundi 27 avril au jeudi 30 avril sur rendez-vous	Possibilité de visite du site	<i>En semaine sur les horaires d'ouverture du musée.</i>
26 mai 2026 à 12h	Réception des dossiers et des projets	
Jusqu'au 03 juillet 2026	Analyse des projets	<i>Réponse aux candidats première quinzaine de juillet 2026</i>
Première quinzaine de septembre 2026	Signature du marché simplifié	
Automne 2026	Deux réunions à planifier pour premières pistes et suivi du projet	
Lundi 16 novembre 2026	Réception du projet définitif	

Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature (format papier ou numérique) doit comprendre les éléments suivants :

O/F*	Pièces	Détails
O	Un curriculum vitae	<i>Intégrant les informations sur le statut professionnel et le parcours artistique du candidat</i>
O	Un panorama des productions récentes	<i>Dans la limite de 10 productions</i>
O	Une note d'intention relative au projet artistique	<i>Doivent apparaître les liens symboliques et/ou thématiques avec le monument historique, le musée et ses collections</i>
O	Un premier devis détaillant la production et le défraiement	
F	Le dossier peut également contenir tout document que le candidat juge utile de communiquer (limite de 10 pages)	

* O : pièce obligatoire / F : pièce facultative

Modalités de dépôt du dossier de candidature

Les candidats intéressés doivent adresser un dossier COMPLET **au plus tard le 26 mai 2026 à 12h.**

Le dossier est envoyé :

- Dossier papier : sous enveloppe fermée adressée par courrier postal :
Musée-Château – Pôle médiation - 1 place du château 74 000 Annecy.
- Dossier numérique : par courriel à : cecile.dengreville@annecy.fr

Attention : Le dossier numérique devra faire moins de 8 MO et être envoyé en pièce-jointe.

Pour des raisons de sécurité informatique, aucun lien de transfert n'est accepté.

Attention : Une fois le processus de sélection achevé et quelle qu'en soit l'issue, les dossiers ne seront pas restitués aux candidats et seront archivés sans limite de durée.

Ouverture des plis : À partir du 26 mai 2026 à 12h.

Demande d'informations complémentaires

Pour toutes demandes d'information, merci de contacter, par courriel, Cécile Dengreville, médiatrice culturelle, référente projet : cecile.dengreville@annecy.fr